Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601089-20260513-202605031-DE

Commune de

LARRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 13 mai à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Larré dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Camille LE CLAIRE, Maire.

Nombre de Conseillers

en exercice 15

présents 12

votants 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

PRESENTS : Mesdames LE CLAIRE, DELBOS, HUMBERT, LABAT, BELLINI, LERNER
MM. FIEVEZ, NICOLAS, JAFFRELOT, PETIT, LOCICERO, DARCEL

ABSENTS : Mme HONORE donne pouvoir à M. NICOLAS
M. GUENIOT donne pouvoir à M. JAFFRELOT
Mme RENOU donne pouvoir à Mme HUMBERT

Madame Nathalie DELBOS a été nommée secrétaire.

2026-05-03 *(Annule et remplace pour erreur matérielle) Questembert Communauté : Fonds de concours ADS*

Par délibération du 9 février 2026, le conseil communautaire a validé la répartition des fonds de concours qui permettront de couvrir pour chaque commune les frais liés à l'ADS. Le montant de l'enveloppe 2026 est fixée à 159 300€. Le montant prévu pour LARRÉ est de 7 200 €. Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à solliciter ce fonds de concours répondant à des dépenses d'investissements (équipements des services techniques)

Le plan de financement est le suivant :

Intitulés des dépenses	Montants	Intitulés recettes	Montants
Autolaveuse	3 960€ HT		
Broyeur d'accotement	9 400€ HT		
Fourche palette	1 050€ HT		
		Fonds de concours ADS	7 200€
		Charge commune	7 210€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE, Madame le Maire à solliciter ce fonds de concours pour les dépenses d'investissement désignés ci-dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Camille LE CLAIRE